



Info 6 | 2006



## PUBLICA: Quel spectacle lamentable!

**Le démantèlement social sur le dos du personnel de la Confédération se poursuit. Contrairement à toutes les promesses faites précédemment, la révision de la caisse de pensions PUBLICA se traduira par des prestations nettement moins bonnes et ce, malgré une augmentation massive des cotisations.**

Le spectacle lamentable donné par le Conseil fédéral se poursuit au Parlement. Pour le *ssp*, cette politique en matière de caisse de pensions constitue un affront inacceptable. Le Conseil fédéral et le Parlement nourrissent ainsi d'une manière irresponsable la frustration du personnel. Aujourd'hui déjà, PUBLICA ne se retrouve qu'en deuxième moitié de peloton lorsqu'on compare ses cotisations et ses prestations avec celles d'autres caisses de pensions. Si le Conseil national n'apporte pas d'améliorations substantielles au projet de révision, la plus grande caisse de pensions de Suisse deviendrait un mauvais exemple que d'autres pourraient suivre. Or cela n'est dans l'intérêt de personne. Au cours de ces prochaines semaines, les syndicats prendront une décision concernant le lancement d'un référendum.

### Etat des débats parlementaires

Après les décisions du Conseil des Etats, le projet de révision se présente de la manière suivante: l'institution d'une caisse autonome réservée aux bénéficiaires de rentes, qui garantirait la sécurité des rentes en cours sans augmentation des charges pour les actifs, a été refusée. En outre, le début du versement des cotisations devrait passer de 22 ans à 25 ans et l'âge de la retraite serait relevé de 62 à 65 ans. Dans ce cas, les collaborateurs/-trices d'un certain âge ne pourraient même plus toucher à 65 ans la rente qu'ils/elles peuvent toucher à 62 ans dans le système actuel (cf. l'exemple ci-contre). De plus, les assuré-e-s devraient payer des cotisations dont l'augmentation représenterait en moyenne 2-3% du salaire. Les cotisations patronales augmentées de 1-2% et prévues pendant 5 ans pour les personnes âgées de 45-55 ans ne réduiraient que faiblement les charges supplémentaires, mais elles ne changeraient rien à la péjoration massive prévue au niveau des prestations.

### Un âge de la retraite plus élevé et des rentes plus petites

Les chiffres mentionnés dans le message du Conseil fédéral illustrent clairement les conséquences drastiques du nouveau système de caisse de pensions: Une personne assurée âgée de 50 ans (dans le plan standard jusqu'à la classe de traitement 23) peut, dans le système de primauté des prestations actuel et après 40 ans de cotisations, prendre sa retraite à 62 ans et toucher une rente correspondant à 60% du salaire assuré. Dorénavant, elle ne toucherait qu'environ 55% du salaire assuré, même si elle travaille jusqu'à 65 ans. Cela signifie: travailler 3 années de plus et, même dans ce cas, toucher une rente diminuée de presque 10% par rapport à la rente actuelle. Si cette personne voulait, dans le système prévu, prendre sa retraite à 62 ans, elle devrait alors accepter une perte correspondant à plus d'un quart de la rente. Si le Conseil fédéral décidait d'adopter une solution avantageuse au niveau de la rente-pont, alors la situation serait un peu moins grave pour les bas salaires.

Les personnes qui auront plus de 55 ans au moment du changement de système de primauté auront au moins la garantie de toucher 95% de la rente. Toutefois, la situation sera encore meilleure pour les personnes qui peuvent prendre leur retraite avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008. C'est la date prévue pour le changement de système de primauté s'il n'y pas de retards supplémentaires.

**Le *ssp* s'engage pour une caisse de pensions aux conditions correctes et vous offre des conseils pour les questions liées aux rentes.**

**C'est pourquoi adhérez aujourd'hui encore au *ssp*: [www.sos-personnel-federal.ch](http://www.sos-personnel-federal.ch),**

**Tél. 031 371 67 45.**